



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Liste nationale de numéros de télécommunications exclus du Canada

Inscription sur la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus

 <p>Votre numéro est déjà inscrit</p>	Numéro: <input type="text"/> Date d'inscription: 2018-07-24
--	--

Capture d'écran

Un choix pour le consommateur, une responsabilité pour le télévendeur.



Pour les Consommateurs

Inscrivez votre numéro de téléphone à domicile, de cellulaire, de télécopieur ou de VoIP afin de réduire le nombre d'appels de télémarketing que vous recevez. L'inscription est gratuite.

Les télévendeurs disposent de 31 jours à compter de la date de votre inscription pour cesser de communiquer avec vous.

Inscrire votre numéro

Pour inscrire un numéro sur la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNTE) :

1. Entrez vos numéros de téléphone personnels, comme de téléphone filaire, de cellulaire, de télécopieur ou de téléphonie IP, que vous souhaitez inscrire.
2. Confirmez le numéro.
3. Passez les résultats de l'inscription en revue.

Si vous partagez ce numéro avec d'autres personnes, n'oubliez pas que l'inscription vise toutes les personnes qui utilisent cette ligne téléphonique.

▶ [Voir les directives détaillées](#)

Ajouter un numéro

Confirmer le numéro

Résultats de l'inscription

* Numéro: (requis)

819-555-1234



▶ [Pour en savoir plus \(cliquez ici pour afficher les renseignements additionnels ci-après\)](#)

Suivant

Capture d'écran

Liens rapides

- [À propos de la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Qui peut encore vous appeler?](#)
- [Annuler l'inscription d'un numéro](#)

Pour les Télévendeurs

La Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNTE) donne de nouvelles responsabilités aux télévendeurs canadiens."

Cette liste permet de filtrer les consommateurs qui ne souhaitent pas recevoir d'appels non sollicités. Ainsi, vous avez davantage de chances que les domiciles que vous tentez de joindre soient réceptifs

[Pour en savoir plus sur la liste nationale de numéros de télécommunication exclus.](#)

À titre de télévendeur ou de client d'un télévendeur, vous devez être au fait de vos responsabilités à l'égard de l'utilisation de la LNTE.

En tant que télévendeur, vous travaillez pour une entreprise qui utilise des technologies de télécommunication pour effectuer des appels ou envoyer des télécopies aux consommateurs afin de faire de la sollicitation. La sollicitation s'entend de la vente ou de la promotion d'un produit ou d'un service, ou de la sollicitation d'argent ou d'une valeur pécuniaire, directement ou indirectement, pour soi-même ou une autre personne. Elle couvre une vaste gamme d'activités, allant de la vente aux appels pour solliciter des dons de bienfaisance.

La LNNTE permet de filtrer les consommateurs qui ne souhaitent pas recevoir d'appels. Ainsi, vous avez davantage de chances que les domiciles que vous tentez de joindre soient réceptifs — votre processus d'appel est rationalisé et le taux de réponse global est potentiellement plus élevé.

Certaines sections de ce site Web exigent que les témoins soient activés pour fonctionner correctement. Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez la rubrique [Avis importants](#).

Liens rapides

- [Règles sur les télécommunications non sollicitées](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Exemptions](#)
- [Registre de communication avec les électeurs](#)

Centre de soutien de la LNNTE

Pour les Consommateurs

Partout au Canada

Communiquez avec nous du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Pour les Télévendeurs

Par courriel seulement : support@lnnte-dncl.gc.ca

Date de modification : 2018-04-09

Recherche et mise en page par:

Michel Cloutier

CIVBDL

20231107

"C'est ensemble qu'on avance"